

VIE MUNICIPALE

Vote en faveur d'une cession au prix des domaines 15 euros m² des terrains situés dans la zone artisanale de la cote des noirs dont la commune est propriétaire à hauteur de 1/22^e à la communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne pour l'exercice de la compétence développement économique.

Vote en faveur de l'application de la réforme des rythmes scolaire cette année, avec la gratuité des activités sur le temps complémentaire. Les élèves terminent l'école une demie heure plus tôt et ont classe le mercredi de 9 à 11 h.

Conseil municipal du 24 septembre : sécurisation et mise en sécurité de l'arrêt de car rue d'Ambonnay et pose d'un nouvel abri bus, achat de tablettes pour la classe de CP, programme d'effacement de réseaux rue Charles de Gaulle, délégation de la compétence gaz au SIEM, tarifs de la remise en forme (5 euros habitants de Bouzy, 6 euros extérieurs).



Bouzy

VILLAGE



ÉTAT CIVIL 2013

MARIAGE

- Jérôme CANARD-SANDRIN et Gersende DE LA TORRE
le 21 Juin 2013

NAISSANCES

- Zoé LASNE le 10 Février 2013
- Noé LANGUET le 7 Mars 2013
- Cléa LEMOINE le 14 Mars 2013
- Nolan ROUSSEAU le 1^{er} Juin 2013
- Agathe CHELMAS le 8 Juillet 2013
- Ethan LEGROS le 24 Juillet 2013

DÉCÈS

- Emile DUCAMP le 25 Janvier 2013
- Cléa LEMOINE le 18 Mars 2013
- Jacqueline COLLARD le 21 Mars 2013
- Jean-Marie VION (garde champêtre communal) le 04 Avril 2013
- Pierre LAURENT le 11 Juin 2013
- Ladislava RAJCZYK le 5 Août 2013
- Jean-Claude LAGUILLIER le 31 Août 2013

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Carole Ternacle
Delphine Cusante

Tél. : 03 26 57 70 70

E-Mail : mairie-bouzy@wanadoo.fr
Site : www.bouzyenchampagne.fr

Permanence du Maire et des Adjointes
Mardi 18h00 à 19h30 ou sur RDV

Ouverture au public (Sans interruption)

Lundi 9h00 à 13h00
Mardi 9h00 à 13h00
et 16h30 à 19h30
Jeudi 9h00 à 13h00
Vendredi 9h00 à 13h00

 **Baptiste** - Tél. 06 46 03 45 78
ou
Rémi - Tél. 06 46 03 45 64
E-Mail : loisirs.bouzy@wanadoo.fr



ÉDITO



La rentrée scolaire 2013 des 88 enfants scolarisés à l'école primaire de Bouzy s'est passée sous le signe de l'expérimentation avec l'application des nouveaux rythmes scolaires et la découverte par les enfants dans chaque classe d'un tableau blanc numérique.

La rentrée, c'est aussi le moment de s'inscrire aux multiples activités proposées par les associations ou par la commune : activités physiques, culturelles, caritatives, adaptées à tous les âges et toutes les envies, cour Marianne ou au relais sport santé. A la médiathèque, à la demande de nombreux séniors, la commune met en place des cours d'informatique avec des conseils d'utilisation d'Internet, les jeudis « temps libre » gratuits et ouverts à tous. Le relais sport santé propose des formules multiples et variées : sport en famille, sortie nature, remise en forme avec coach.

L'engagement de Bouzy, ville active du Programme National Nutrition Santé, est maintenant reconnu et identifié au-delà de la Marne. L'Institut National pour la Prévention et l'Education pour la Santé a récompensé, d'une dotation de 50 000 euros, notre commune pour la qualité de son engagement en faveur du sport des enfants à l'école et pendant les vacances scolaires. L'Agence Régionale de Santé soutient la dynamique engagée avec l'Education Nationale avec une participation de 15 000 euros. Au travers de cette reconnaissance, c'est la collaboration avec les enseignantes, la participation sportive de toutes et tous, qui est récompensée.

Notre pari d'être reconnu, en milieu rural, comme un acteur et un partenaire moteur de la prévention par l'activité physique se gagne chaque jour.

Aussi laissez-vous porter par cette dynamique. A Bouzy, il est plus facile qu'ailleurs de prendre soin de sa santé en pratiquant une activité physique régulière, adaptée à chacun.

Rachel Paillard,
Conseillère régionale, Maire de Bouzy

AGENDA

**Lundi 23 Septembre
et Lundi 30 Septembre**

- Randonnée : Départ à 14h du relais sport santé nature

Dimanche 20 Octobre

- Reims à toutes jambes

**Du 21 Octobre
au 3 Novembre inclus**

- Vacances de la Toussaint

**Du 21 au 31
Octobre inclus**

- Accueil de loisirs

Lundi 11 Novembre

- Commémoration à 11h45 au monument aux morts

Samedi 30 Novembre

- Marché de Noël de 10 à 20h à l'école Camille Claudel

Samedi 7 Décembre

- Téléthon / Bourse aux vêtements : Association Entraide et Partage

Octobre 2013 • N°

CADRE DE VIE

Rentrée Scolaire

Vie à l'école : La commission scolaire a préparé une belle surprise aux enfants, avec l'installation pendant les vacances de trois 3 TBI (tableaux blancs interactifs), un par classe.



Madame le Maire a reçu Monsieur Alexandre Benoit, nouvel Inspecteur, le lundi 17 septembre avec la nouvelle conseillère éducation Physique en mairie et à l'école.

Le coût des trois TBI H.T.

5 115,90 €

L'Etat nous a accordé une subvention

2 557,95 €,
soit 50 % du HT



La nouvelle Directrice d'Académie a honoré la commune de sa présence le mercredi 19 septembre, pour la journée sport à l'école avec l'USEP

Travaux de grosses réparations sur la "Route des Vignes" - cv n° 6

La voirie dont le profil en travers est en toit, est très endommagée du fait du ravinement des eaux pluviales qui ne sont pas canalisées et ruissellent entre l'accotement et la voirie. La commission des chemins a décidé d'une part de dégrader les accotements afin de permettre une meilleure diffusion des eaux pluviales et installer un ouvrage grille en amont de la chaussée qui servira à tamponner les mêmes eaux pluviales.

D'autre part, les rives sont partiellement stabilisées, des purges sur chaussée sont réalisées et un enduit bicouche est mis en œuvre sur toute la chaussée.

Les communes de Tauxières et Louvois ont accepté de réaliser des travaux sur la longueur qui traverse leur terroir.

La route touristique du champagne redevient carrossable avec une limitation de vitesse à 50 et une interdiction aux poids lourds.



COÛT H.T.

• Montant des Travaux 119.500,00 €

• Honoraires 8.500,00 €

• Subvention sollicitée
Conseil Général 25,20 % de 60 %
du montant HT 19.353,60 €

IMPÔTS LOCAUX 2013 : COMPRENDRE SA FEUILLE D'IMPOSITION

Lors du vote du budget, le conseil municipal de Bouzy a fait le choix de baisser la taxe d'habitation et la taxe du foncier bâti pour protéger le pouvoir d'achat de ses habitants. Après les transferts de charges et des recettes correspondantes à la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, la commune se prive de 15 000 Euros de recettes fiscales pour maintenir la même imposition aux habitants.

	Taxe Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non bâti	Cotisation foncière des Entreprises
2012 – Avant le transfert à la Communauté de Communes				
Commune de Bouzy	40,74 %	31,00 %	23,18 %	19,86 %
2013 – Après le transfert à la Communauté de Communes				
Commune de Bouzy	32,42 %	28,87 %	23,18 %	
Communauté de Communes	7,59 %	0,90 %	1,13 %	21,68 %
Total	40,01 %	29,77 %	24,31 %	21,68 %
Variation 2012/2013	-1,79 %	- 3,97 %	+ 4,87 %	+ 9,16 %

LES TAUX DE BOUZY

1. Baisse du **taux de la taxe d'habitation** et de la **taxe sur le foncier bâti**. La baisse est calculée pour absorber les augmentations suivantes : la hausse automatique des bases de 1,8% ; la nouvelle Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 0,9% ; la hausse du taux de la Taxe Foncière Bâti (TFB) du Département : 0,54% (14,11 % en 2013 / 13,57 % en 2012).

2. Maintien du taux du **foncier bâti** de la commune.

3. Perte de la **CFE** (ancienne Taxe Professionnelle) au niveau communal.

LES TAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

1. **Taxe d'habitation : 7,59 %** : Ce taux correspond au transfert des recettes de la commune vers la communauté de communes à partir de 2013, il assure le financement des compétences transmises : ordures ménagères, déchetterie, électricité, pluvial...

2. **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 0,90 %**

3. **Taxe Foncier non bâti : 1,13 %** : C'est un nouveau taux d'imposition de la communauté de communes, destiné à financer les nouvelles compétences : activité économique, centre d'action sociale, culture, tourisme.

4. **Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 21,68 %** : pour financer les compétences transmises et les nouvelles compétences.

LES BASES

Les taux s'appliquent aux bases fiscales.

La base moyenne de la **Commune de Bouzy** est de 746,30 € (potentiel fiscal par habitant). Elle est inférieure à la base moyenne de la **Communauté de Communes** : 919,55 €.